



Bruxelles, 4 mars 2020

La formation initiale des enseignants en Suisse

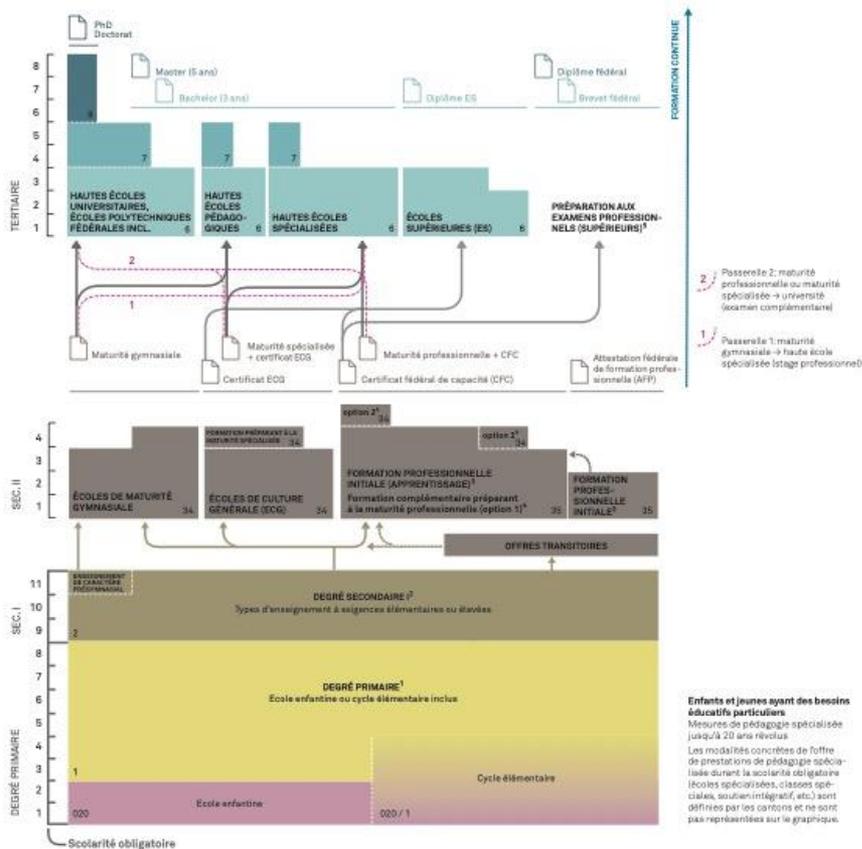
Sophie Canellini, Directrice-adjointe de l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE), Genève

Maxime Zuber, Recteur de la Haute École Pédagogique des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE), Professeur titulaire à l'Université de Neuchâtel et Président du Conseil académique des hautes écoles romandes en charge de la formation de enseignants (CAHR)

1

Le système éducatif suisse

LE SYSTÈME ÉDUCATIF SUISSE



Enfants et jeunes ayant des besoins éducatifs particuliers

Mesures de pédagogie spécialisée jusqu'à 20 ans révolus
Les modalités concrètes de l'offre de prestations de pédagogie spécialisée durant la scolarité obligatoire (écoles spécialisées, classes spéciales, soutien intégré, etc.) sont définies par les cantons et ne sont pas représentées sur le graphique.

ISCED | International Standard Classification of Education 2011

- ISCED 8
- ISCED 7
- ISCED 6
- ISCED 4
- ISCED 34 + 35
- ISCED 2
- ISCED 1
- ISCED 020

- ¹ Deux ans d'école enfantine ou les deux premières années d'un cycle élémentaire; ces années sont obligatoires dans la majorité des cantons.
- ² Degré secondaire I; régime d'inscription dans le canton du Tessin, quatre années de scuola media (option art. 6 concordat HarmoS).
- ³ Formation professionnelle initiale (apprentissage): formation en entreprise + école professionnelle + cours interentreprises; formation scolaire à plein temps possible.
- ⁴ Maturité professionnelle: parallèlement à l'apprentissage (option 1) ou après l'apprentissage (option 2); durée de l'option 2: 1 an à plein temps ou 1,5 à 2 ans à temps partiel.
- ⁵ Examen professionnel fédéral / brevet fédéral = ISCED 6; examen professionnel fédéral supérieur / diplôme fédéral = ISCED 7.

<http://www.edk.ch/dyn/15422.php>

Autorités administratives organes politiques

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

- Encourage l'enseignement et la recherche de haut niveau dans les HE, renforce la compétitivité internationale des HE, finance la recherche fondamentale.

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP

- En Suisse, **la formation relève principalement de la compétence des 26 cantons** qui coordonnent leur action au sein de la CDIP.
- Harmonise les paramètres clés du système éducatif : âge de scolarisation, durée et objectifs des niveaux d'enseignement, reconnaissance des diplômes.
- Veille à la libre circulation des personnes et à l'égalité du droit d'accès aux HE suisses.

swissuniversities (conférence des recteurs des HE)

- Contribue à renforcer et développer la collaboration entre les HE de Suisse, et à favoriser l'expression commune du paysage suisse des hautes écoles.
- Une assemblée plénière, trois Chambres (HEU, HES, HEP).

2

Les Hautes écoles suisses

Les trois types de Hautes Écoles

Les Hautes écoles universitaires (HEU)

- actives notamment dans la recherche fondamentale, qui nourrit leur enseignement;
- 2 écoles polytechniques fédérales – ETH Zurich et EPF Lausanne – et 10 universités cantonales;
- 150'000 étudiants.

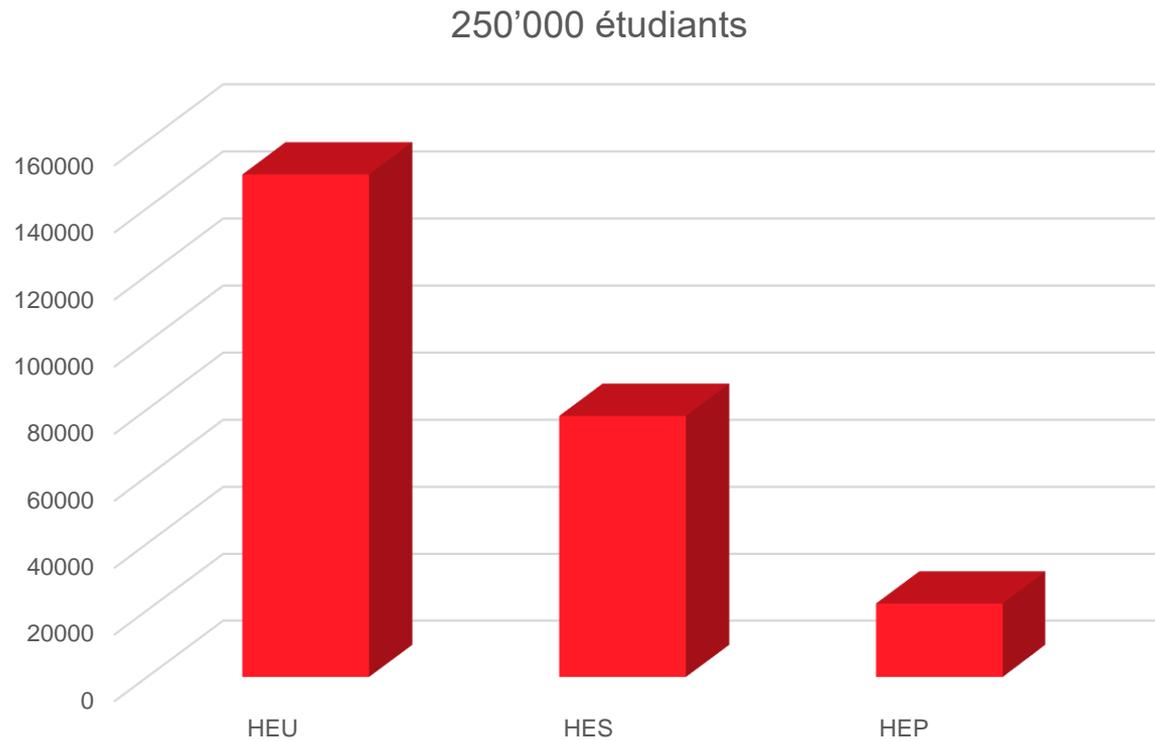
Les Hautes écoles spécialisées (HES)

- plus forte orientation vers la pratique et la recherche appliquée;
- 7 institutions créées à la fin des années 1990;
- 78'000 étudiants.

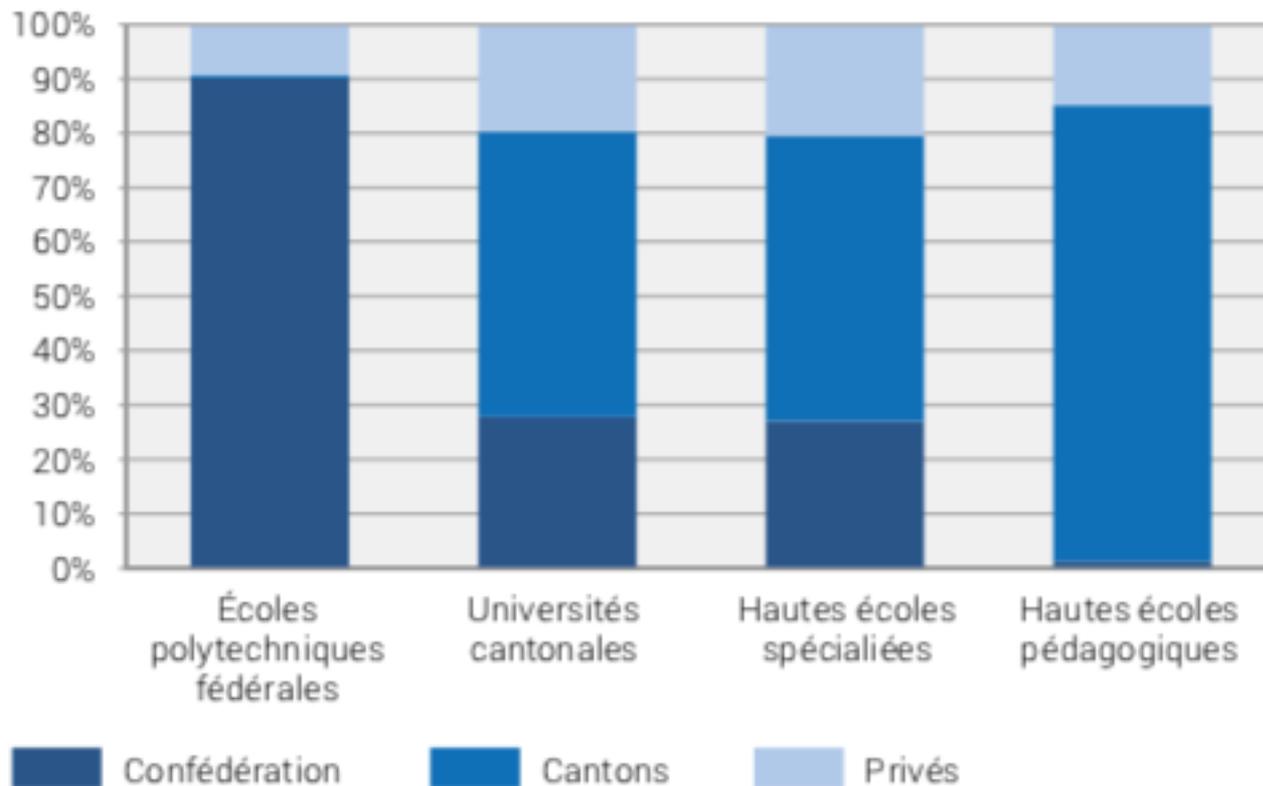
Les Hautes écoles pédagogiques (HEP)

- enseignement fortement axé sur la pratique; recherche orientée vers les applications;
- 14 institutions créées en 2001 sur les fondations des anciennes institutions de formation des enseignants;
- 22'000 étudiants.

Répartition des étudiants entre hautes écoles



Financement des hautes écoles selon les pourvoyeurs de fonds



Source: OFS – Finances des hautes écoles

© OFS 2018

3

Les Hautes écoles en charge de la formation des enseignants

Les hautes écoles en charge de la formation des enseignants

Mandat

Les hautes écoles pédagogiques (HEP) et les autres établissements de formation des enseignants sont chargés d'assurer à tous les niveaux scolaires la formation d'enseignants qualifiés. Les HEP relèvent à la fois du niveau fédéral (loi fédérale LEHE) mais plus fortement du domaine de compétence des cantons. Outre la **formation** et la **recherche** et développement, les HEP proposent également des offres de formation continue, postgrade et complémentaire de même que des **prestations de service**.

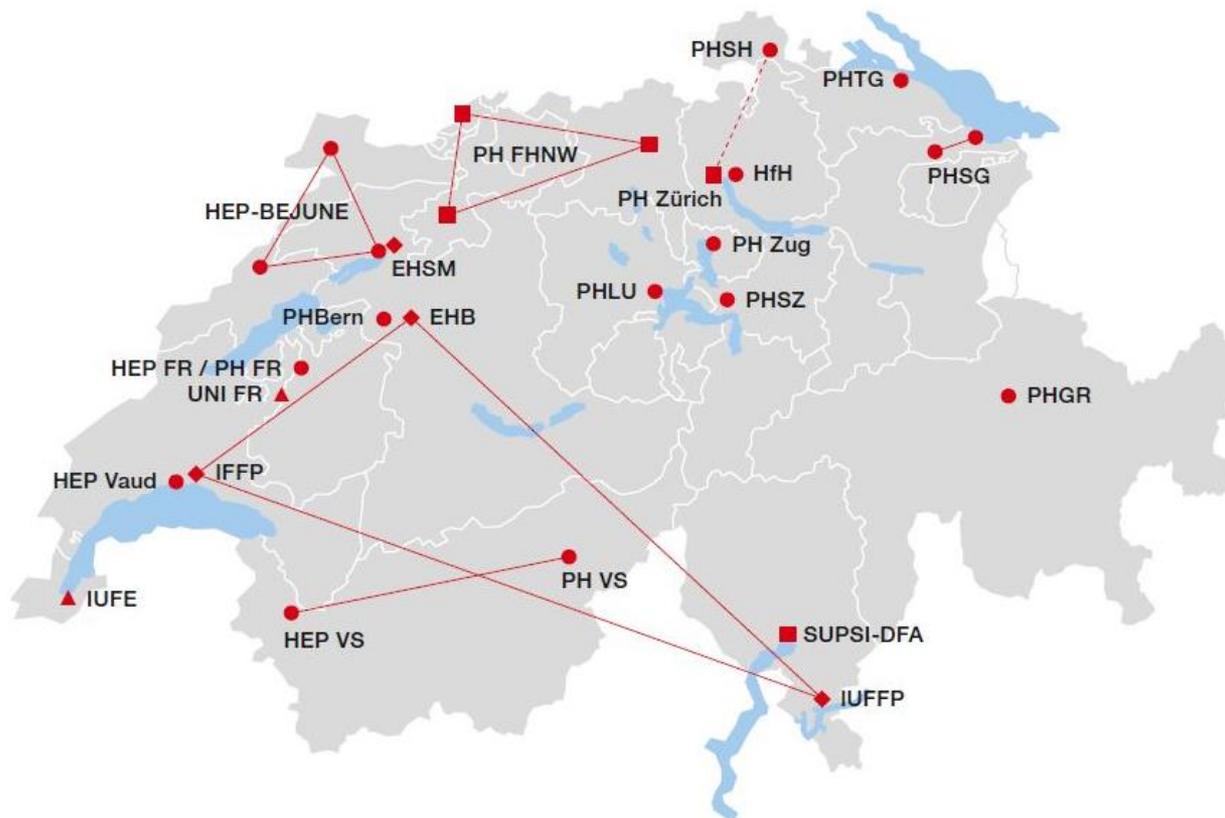
Elles délivrent **un titre académique** (bachelor, master) et **un diplôme d'enseignement** pour le degré concerné. La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) reconnaît à l'échelle nationale les diplômes professionnels, qui habilitent à exercer la profession dans toute la Suisse.

Formes institutionnelles

Si les règlements de reconnaissance de la CDIP prévoient une formation en haute école pour tous les enseignants, **ils ne prescrivent pas de forme institutionnelle particulière.**

- Sur les 22 000 personnes suivant un cursus de formation à l'enseignement, 90 % le font en HEP.
- D'autres institutions forment, elles aussi, des enseignants :
 - Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE), Genève.
 - Centre d'enseignement et de recherche pour la formation à l'enseignement au secondaire (CERF), Fribourg.
 - Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP).

Les hautes écoles en charge de la formation des enseignants



14 Hautes écoles pédagogiques

2 HEP intégrées dans une HES (PH FHNW, SUPSI-DFA)

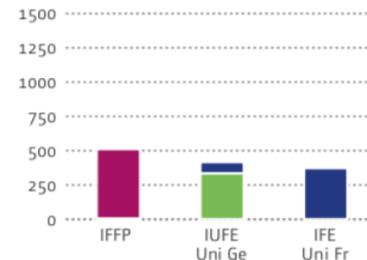
2 Instituts universitaires (IUFE Genève, CERF, Fribourg)

2 invités (IFFP, HEFSM)

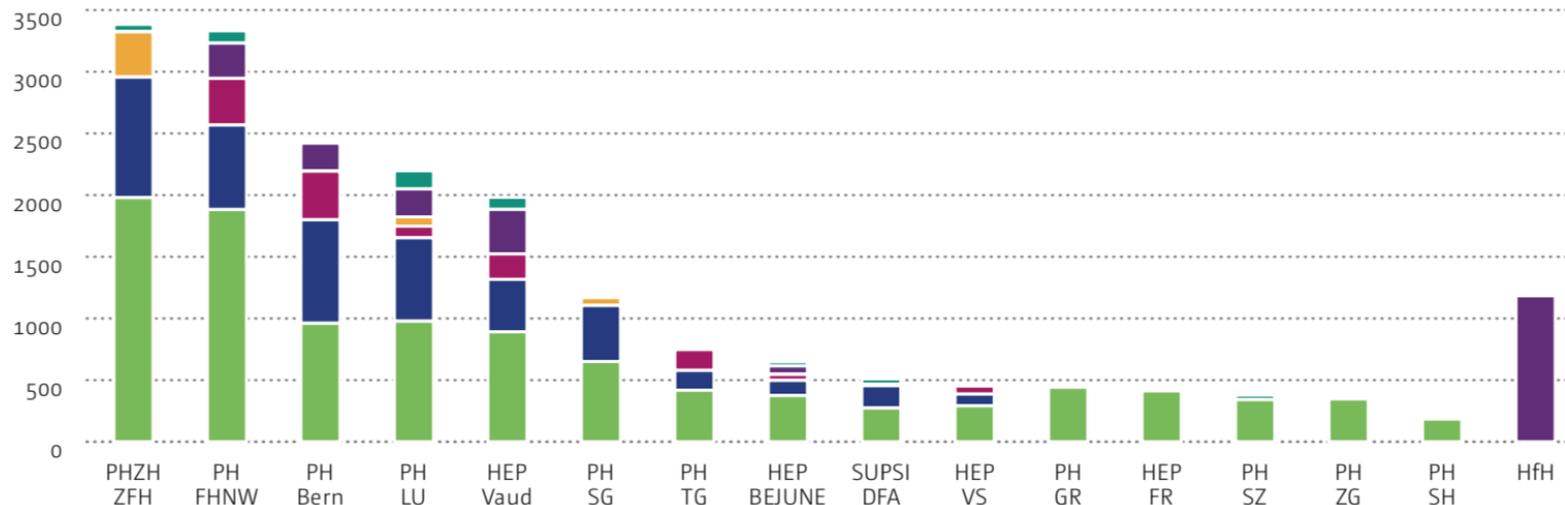
Les HE membres de la Chambre HEP

Année 2018 : 22'000 étudiants

- Degrés préscolaire et primaire
- Degré secondaire I
- Degré secondaire II, culture générale
- Degré secondaire II, formation professionnelle
- Pédagogie spécialisée intégrative, logopédie
- Autres filières



Nombre d'étudiantes et d'étudiants



4

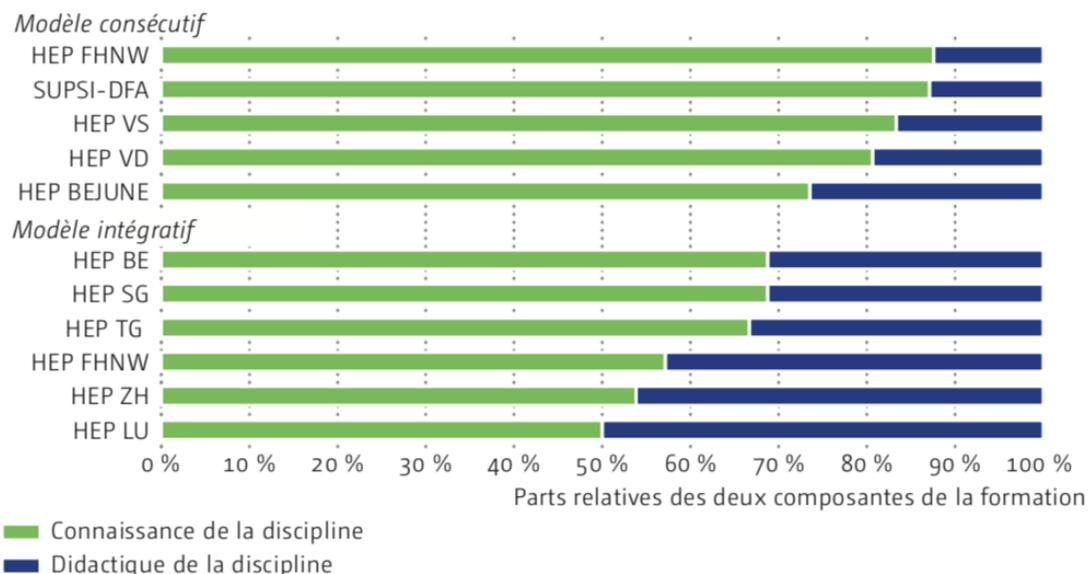
Les filières de formation

Filière de formation à l'enseignement primaire

- Formation duale à plein temps d'une durée de trois ans.
- Basée sur une alternance théorie/pratique, à savoir des périodes de cours et des périodes de stages dans les établissements scolaires (25%-30% du volume).
- Les connaissances et compétences professionnelles s'acquièrent au cours de plusieurs unités de formation totalisant 180 crédits ECTS : sciences de l'éducation, didactiques des disciplines scolaires, recherche, expression et développement de la personne, pratique professionnelle (entre 25% et 30%).
- Débouche sur un Diplôme d'enseignement pour le degré primaire aux degrés 1 à 8 (Bachelor of Arts in Pre-Primary and Primary Education) habilitant à l'enseignement de toutes les branches dites du tronc commun (français, mathématiques, allemand, sciences de la nature et sciences humaines) ainsi que d'un certain nombre de disciplines en fonction des options retenues par l'étudiant.

Formations à l'enseignement secondaire

- Diverses filières de formation duale à l'enseignement aux degrés secondaire 1 et ou secondaire 2 (*Master of Arts or of Science in Secondary Education, Master of Advanced Studies in Secondary and Higher Education*) qui exigent une formation spécialisée dans les branches d'enseignement visées
- Deux modèles :
 - **consécutif** : la formation spécialisée à l'université précède la formation en HEP (partie latine);
 - **intégratif** : formation aux disciplines spécifiques en HEP (partie germanophone).



5

Les quatre phases historiques vers
l'accession au rang de Haute école
pédagogique

Difficultés dans l'implémentation

Les quatre phases d'évolution

Créées en 2001 sur les fondations des anciennes institutions de formation des enseignants, les HEP ont accédé au rang de hautes écoles en connaissant quatre phases historiques, dont la dernière est en cours pour la plupart des institutions.

1. **Tertiarisation** : translation au degré tertiaire, formation subséquente à un cursus de formation secondaire certifiée (avant les années 1990, la formation des enseignants était confié à des «écoles normales» du degré secondaire II).
2. **Académisation** : habilitation à décerner des titres académiques : *bachelor*, *master*, *doctorat* (pas pour les HEP).
3. **Scientifisation** : intégration de la recherche (développement structurel Ra&D, relation recherche-enseignement, qualification du personnel – double profil).
4. **Accréditation** : au sens d'une nouvelle loi fédérale LEHE 2015), l'octroi du titre de HE requiert une accréditation institutionnelle. Trois conditions à remplir : système d'assurance qualité, offre des prestations de base (enseignement, recherche, prestations de services, garantie politique de pérennité).

Difficultés dans l'implémentation (1)

- Ambiguïté du **rôle des cantons** : employeurs monopolistiques (des diplômés), pilotes, financeurs et clients (prestations de services) des HEP, éditeurs des plans d'études et des moyens d'enseignement, autorités de reconnaissance des diplômes.
- **Coordination** pas toujours aisée entre des États pour lesquels l'éducation constitue un domaine emblématique de la souveraineté cantonale.
- **Autonomie** fragile : injonctions politiques portant sur la conduite des institutions, sur les contenus de formation, sur les conditions d'admission, sur les taux d'échecs, sur l'évaluation, sur la pratique professionnelle, sur les prestations de services, sur l'orientation de la recherche, sur la qualification du personnel.
- **Syndicats** : illusion d'un «droit tutélaire» sur les HEP et leurs étudiants, entrisme, velléités de cogestion et de coconduite.
- **Nostalgie** de l'école normale (notamment chez les formateurs en établissement), et d'une formation par compagnonnage sur le tas.

Difficultés dans l'implémentation (2)

- **Qualification** du personnel formateur (seuls 60% des enseignants ont un double profil : expérience pratique, compétence académique).
- **Révision des statuts** du personnel avec introduction de la typologie «haute école» : professeur (avec doctorat et mandat de recherche 1/3), chargé d'enseignement, chargé de cours, etc.
- Reproche de «**sur-académisation**» : les HEP sont accusées d'accorder une part congrue à la formation pratique, de s'adonner à une recherche trop abstraite sans retombées applicatives et de promouvoir, dans leur politique du personnel, les profils académiques au détriment des formateurs au bénéfice d'une expérience de praticien « du terrain ».
- **Déficit** de reconnaissance et d'image des HEP dans le public et les milieux politiques en comparaison avec les universités.
- **Financement** de la recherche (difficultés d'accès aux fonds tiers) et budgets dédiés contestés.

Les résultats du dispositif de formation du point de vue des diplômés et des mandants

Début de carrière des enseignants diplômés en 2012: enquête 2019 de l'Office fédéral de la statistique

- Plus de **95%** des personnes qui ont achevé une formation d'enseignant ont un emploi cinq ans après la fin de leurs études. La plupart exercent le métier d'enseignant (P : **93%**, S1 : **89%**, S2 : **77%**). Personnes inactives : 3,3%. Taux de **chômage** : moins de **1,2%**.
- **Plus de 84%** des diplômés enseignent au degré scolaire pour lequel ils sont formés (P : **97%**, S1 : **84%**, S2 : **88%**).
- Les enseignants se disent satisfaits de leur revenu (60% très satisfaits, 25% moyennement, 15% peu satisfaits).
- Les diplômés se disent particulièrement **satisfaits** de **l'adéquation** entre leur **formation** et leur **activité professionnelle** (**90%** quand ils enseignent dans le degré de leur formation, **70%** quand ils enseignent dans un autre degré).

Point de vue des mandants

- « Depuis qu'elles existent, les HEP ont essuyé des critiques quant à un possible éloignement de la pratique ou à une pondération insuffisante de la formation à la pratique de l'enseignement. En réalité, la formation à l'enseignement se distingue des autres cursus tertiaires par la place qu'elle réserve à la pratique. De plus, elle n'est pas seulement axée sur la pratique, mais se déroule en grande partie sur le terrain, les futurs enseignants et enseignantes étant mis en situation, tout en étant étroitement encadrés par le corps professoral des HEP ainsi que par les maîtres spécialistes. » (Le rapport 2018 sur l'éducation en Suisse).
- « La CDIP dresse un bilan positif, retenant que grâce à la reconnaissance des cursus de formation, la mobilité professionnelle des enseignants ainsi que la qualité des formations sont désormais assurées.» (CDIP, 2016b)

7

Réformes de l'éducation

Les réformes de l'éducation (1)

Même si, de l'extérieur, la Suisse semble un pays «tranquille», dans lequel tout se passe pour le mieux et où le consensus bien présent empêche les dysfonctionnements, son système éducatif a profondément évolué durant ces dernières décennies.

C'est à partir des années 1990 et grâce notamment au programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) que la Suisse entame des adaptations de son système éducatif; elles ont été nombreuses depuis les années 2000.

Un des outils à l'appui de ces changements : le monitoring (pilotage sur la base de «preuves»/evidence based).

Tout part d'une demande des autorités auprès des chercheurs afin que soient effectuées les études qui permettent d'orienter leur politique (cf. aide à la décision politique comme mission des organes de recherche financés par l'Etat).

«Toute réforme soulève des problèmes qui génèrent des critiques. (...) L'éducation ne s'est certainement pas dégradée à cause des réformes et de l'augmentation des exigences. Elles s'est plutôt améliorée.» Rilling, K. (05 septembre 2019) *Cinquante ans de réformes éducatives*. Horizons, Le magazine suisse de la recherche scientifique; <https://www.revue-horizons.ch/2019/09/05/cinquante-ans-de-reformes/>

Les réformes de l'éducation (2)

Une réforme éducative, généralement, émane des autorités institutionnelles et implique « des changements fondamentaux dans les orientations de la politique scolaire » (Cros, 1996).

Dans le cadre d'une réforme, en Suisse, on a:

1. une injonction de la Confédération (niveau national);
2. une demande par la Confédération que les cantons (ou les régions) mettent en place une organisation pour y répondre.

Les injonctions sont accompagnées :

- d'explications légales;
- d'un calendrier à respecter;
- d'une autonomie relative laissée aux cantons;
- d'une exigence de réponses concrètes et de mises en place (de structures, de directives, de pratiques, ...).

Les innovations structurelles, elles, peuvent émerger de différents acteurs (canton, région, commune, établissement, ...) et sont plutôt liées à l'évolution du canton, à des réalités socio-politiques et budgétaires cantonales. Une généralisation de pratique n'est de fait pas réalisable.

4 exemples de réformes depuis les années 1990 et leurs impacts sur la formation des enseignants

1. Années 1990 : la valorisation de l'apprentissage

Origines

Dans les années 1950, les élèves préféraient poursuivre leurs études dans les écoles de maturité gymnasiale (gymnase/collège) plutôt que de se lancer dans un apprentissage (Rilling, 2019).

- les entreprises ont dû affronter un vrai problème de relève;
- alors que les hautes écoles universitaires envisageaient de limiter les admissions dans leurs différents cursus, les écoles techniques supérieures n'attiraient pas suffisamment d'étudiant-e-s.

L'idée a été de mettre en place une maturité professionnelle, inscrite dans la loi, afin de valoriser la formation professionnelle.

Incidences

- la formation professionnelle est plus attrayante pour les «bons» élèves;
- les entreprises sont plus motivées à offrir des places d'apprentissage;
- la valorisation de cette formation professionnelle «duale» au travers du couplage maturité professionnelle et hautes écoles spécialisées au degré tertiaire;
- cela ressemble plus à une formation qu'à une immersion dans l'emploi.

L'amélioration de la formation professionnelle va de pair avec un renforcement du système de formation professionnelle sur 3 axes :

- l'intégration de toutes les professions;
- la perméabilité (diplômes avec des passerelles vers d'autres formations);
- le partenariat : entre la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail.

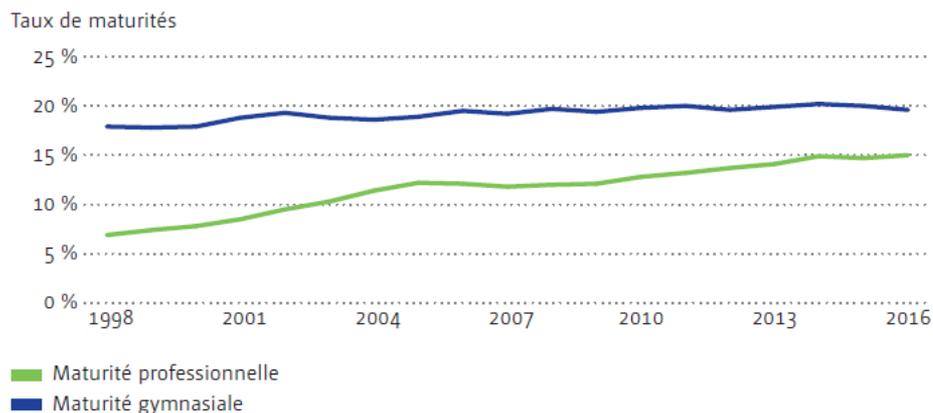
À un constat économique, une réponse fédérale est donnée avec la création d'un institut de formation adapté et régi par une ordonnance fédérale (IFFP)

1. Année 1990 : la valorisation de l'apprentissage

Les **taux de maturité** correspondent au pourcentage de la population résidente permanente de 19 ans qui a obtenu un certificat de maturité.

116 Taux de maturités gymnasiales et professionnelles, 1998-2016

Données: OFS.



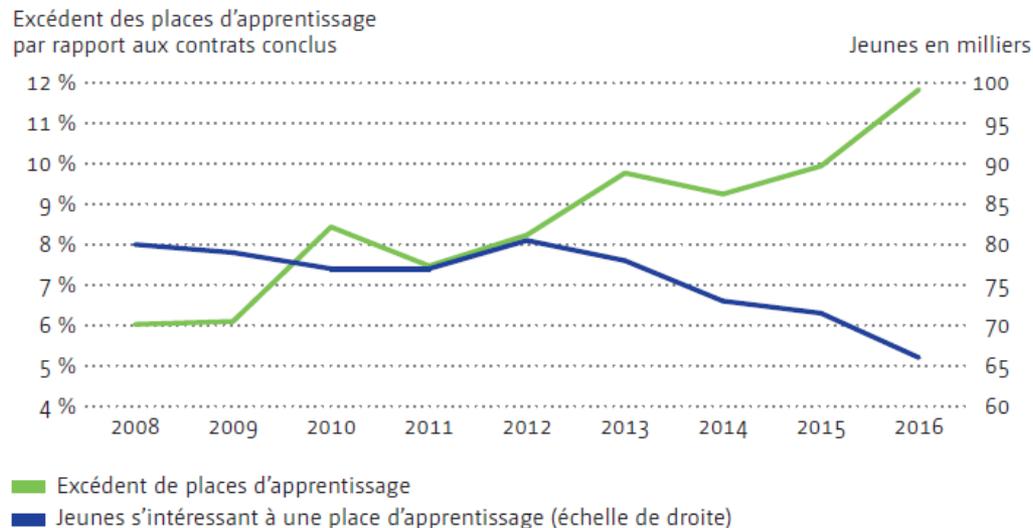
«En atteignant un taux de 15%, ces maturités représentent 40% de tous les certificats de maturité délivrés (maturités spécialisées comprises). (...) on observe finalement que près d'un quart de tous les élèves qui achèvent une formation professionnelle initiale avec CFC décrochent également un certificat de maturité professionnelle.»

In L'éducation en Suisse - rapport 2018, p.124

1. Année 1990 : la valorisation de l'apprentissage

111 Nombre de jeunes intéressés par une place d'apprentissage et excédent de places d'apprentissage en pourcentage des places attribuées, 2008-2017

Données: SEFRI/LINK (Baromètre des places d'apprentissage, plusieurs années).



L'excédent de places d'apprentissage correspond au rapport entre les places d'apprentissage encore ouvertes au moment de l'enquête d'août (réalisée chaque année) et le nombre de places déjà attribuées.

In L'éducation en Suisse - rapport 2018, p.119-120

«Le marché des places d'apprentissages est beaucoup plus influencé par l'évolution démographique que par la conjoncture. Lorsque les volées de jeunes en fin de scolarité connaissent une forte croissance, l'économie ne peut offrir suffisamment de places d'apprentissage pour couvrir la demande grandissante, ce qui déclenche une pénurie de places ; lorsqu'en revanche le nombre de jeunes en fin de scolarité régresse, l'économie ne réduit pas le nombre de places proposées au même rythme et une période d'excédent s'ouvre sur le marché.»

2. En 2007: Inclure tous les élèves

Origines

Tiré de Lanners R. (3/2018) Le concordat dur la pédagogie spécialisée souffle ses dix bougies. In La revue suisse de pédagogie spécialisée.

Dans les années 1990 un constat scientifique : les enfants qui éprouvent des difficultés scolaires sont moins stimulés dans les classes spécialisées que dans les classes ordinaires, avec des chances de s'insérer sur le marché du travail plus faibles (Lanners 2018).

- entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT);
 - l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) cesse de subventionner la scolarisation des élèves en situation de handicap par le biais de la loi sur l'assurance invalidité (LAI);
 - tous les aspects formels, juridiques et financiers ainsi que les mesures pédagogiques sont du ressort exclusif des cantons.

Exigences : que tous les élèves bénéficient d'un enseignement de base, gratuit et suffisant, adapté à leurs besoins spécifiques.

Cela conduit à une approche intégrative de la pédagogie spécialisée.

L'adaptation des mesures pédagogiques et des aspects «opérationnels» souhaités sera donc cantonale.

- Exemple de Bâle.

2. En 2007: Inclure tous les élèves

Incidences

L'école obligatoire a la responsabilité que tous les enfants apprennent dans une même classe. Chaque canton doit élaborer sa propre stratégie ou son propre concept concernant les offres et les mesures et développer sa propre législation.

Cette «liberté» cantonale permet :

- la conception de solutions innovantes;
- la mise en place de solutions adaptées aux réalités régionales et locales;
- une plus grande flexibilité;
- plus de réactivité et de marges de manœuvre.

En 2018, nous allons «vers une intégration structurelle de l'instruction des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers».

In Lanners R. (3/2018) p.50.

Paradoxalement, les enseignants spécialisés voient leurs charges augmenter et se diversifier. Ils doivent dès lors se référer aux plans d'études de l'enseignement ordinaire et collaborer avec les professionnels des mesures renforcées.

- Exemple genevois.

De nouvelles compétences professionnelles sont donc attendues :

- valorisation effectuée dans la réglementation de leur formation ;
- grand travail de modifications des plans d'études, adaptation des formations primaire, spécialisé et des directeurs d'établissement.

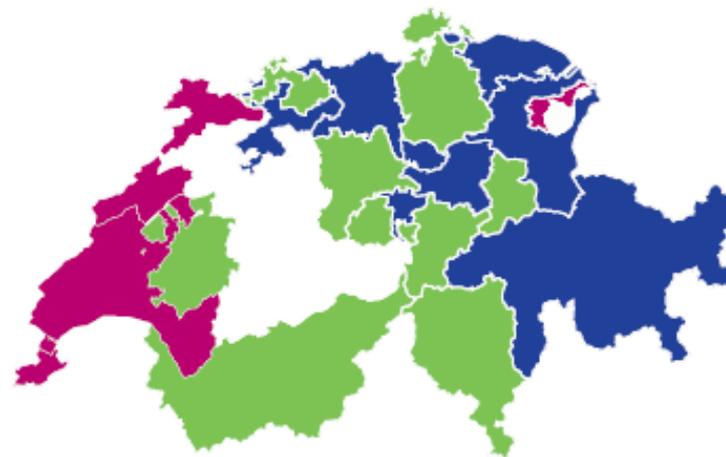
2. En 2007: Inclure tous les élèves

«Aussi bien l'offre de base que les mesures renforcées peuvent, en fonction de chaque cas, être proposées sous forme intégrative ou séparative. Indépendamment de l'adhésion au concordat sur la pédagogie spécialisée, tous les cantons sont contraints d'élaborer leur propre stratégie dans ce domaine. Dans certains, comme Bâle-Ville, Uri ou Soleure, cette stratégie doit être acceptée par l'autorité compétente (gouvernement ou parlement), avant d'être publiée sous forme de rapport. Dans d'autres, notamment dans les cantons de Schaffhouse, de Zurich ou du Tessin, elle est en revanche directement inscrite dans la législation cantonale (loi, règlement) (figure 32). Les différences au niveau des bases légales et des dénominations attribuées aux mesures – au sein des régions linguistiques et entre celles-ci – compliquent la comparaison entre les cantons.»

In L'éducation en Suisse - rapport 2018, p.42

32 Adhésion au concordat sur la pédagogie spécialisée, stratégies ou législations cantonales

Données: CSPS, juin 2017. Carte: Swisstopo.



- Adhésion, sans stratégie ni législation cantonale
- Adhésion refusée, mais avec stratégie ou avec législation cantonale
- Adhésion avec stratégie ou avec législation cantonale
- Adhésion refusée, sans stratégie ni législation cantonale

Les cantons de Fribourg et du Valais n'ont encore élaboré aucune stratégie ni aucune législation pour leurs parties francophones.

2. En 2007: Inclure tous les élèves

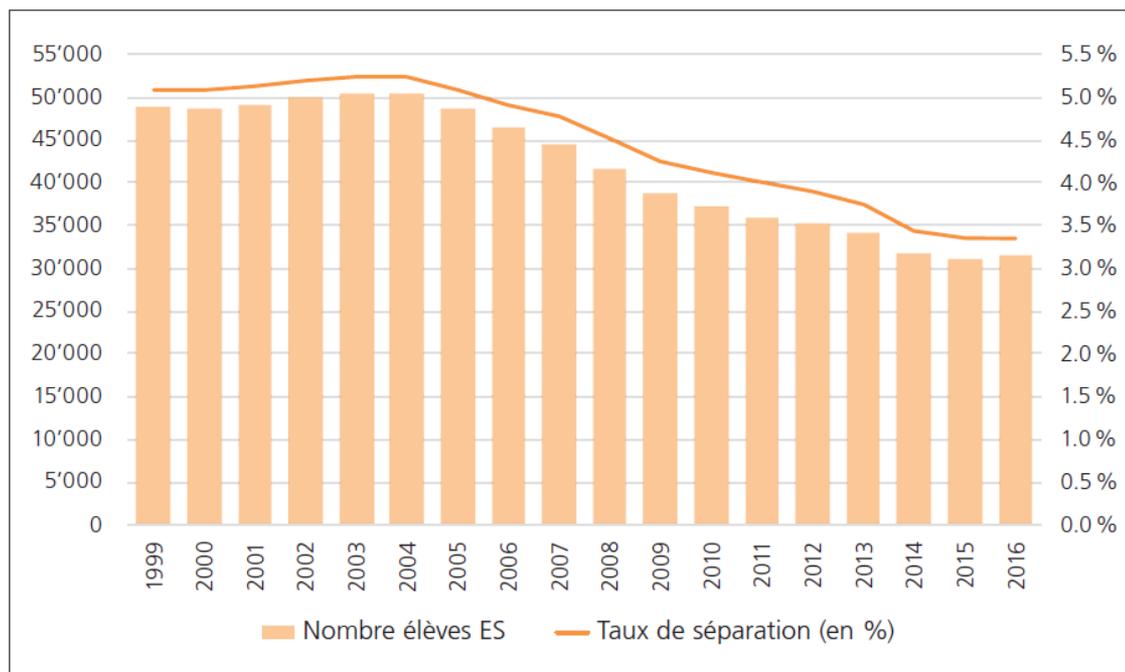


Figure 4 :
Taux de séparation
(source des données : OFS, 2018b)

« (...) ces chiffres permettent (...) de montrer une tendance vers une plus grande intégration des élèves concernés. En effet, le taux de séparation, c'est-à-dire le pourcentage des élèves scolarisés dans des dispositifs séparatifs, a connu une augmentation progressive depuis les années 1990 pour culminer à 5.2 % en 2004, l'année de l'entrée en vigueur de la LHand. Ensuite, le taux de séparation a diminué d'un tiers pour se situer, en 2016, à 3.4 % (cf. fig. 4). En d'autres termes, le nombre d'élèves suivant un programme d'enseignement spécial est passé de 50'000 à 31'000.»

3. En 2009 : moins de cantonalisme plus de régionalisme

Origines

La population en Suisse étant de plus en plus mobile, les enfants ne doivent pas être défavorisés en cas d'installation dans un canton différent.

L'objectif : harmoniser le système éducatif à l'échelle suisse.

- la Constitution fédérale désigne les éléments essentiels qui doivent être harmonisés :
 - l'âge d'entrée à l'école;
 - la durée de l'obligation scolaire;
 - la durée et les objectifs des niveaux d'enseignement;
 - le passage d'un niveau à l'autre.

Incidences

- Élaborer et appliquer les plans d'études harmonisés;
- Coordonner leurs moyens d'enseignement;
- Appropriation par le corps enseignant, les établissements scolaires, les institutions de formation des enseignants, des nouvelles exigences et des nouveaux moyens d'enseignement proposés;
- Début de l'école obligatoire à quatre ans;
- Obligation d'apprendre deux langues étrangères au degré primaire.

Les cantons se sont sentis menacés dans leur autonomie; l'harmonisation a eu des débuts proches de la cacophonie.

En 2015, la CDIP estimait que «les avancées réalisées au cours d'une période de six ans seulement sont considérables.» Le passage d'une école à l'autre pour un élève en école obligatoire semble un objectif quasiment atteint.

3. En 2009 : moins de cantonalisme plus de régionalisme

28 Introduction des plans d'études cantonaux, situation en 2017

Données : CDIP, fin 2017. Carte : Swisstopo.



- Plan d'études romand en vigueur
- Lehrplan 21 adopté, mais pas encore en vigueur
- Lehrplan 21 en vigueur
- Piano di studio en vigueur

«En Suisse romande, la CIIP définit le PER et les cantons se chargent de l'introduire. En revanche, en Suisse alémanique, la décision d'introduire le Lehrplan 21 relève des instances cantonales. Le Tessin a mis en œuvre le Piano di studio progressivement à partir de 2015/2016. Alors que le PER est également bien établi dans l'ensemble des cantons francophones, le Lehrplan 21 a certes été adopté dans toute la partie germanophone du pays, mais n'est pas encore appliqué partout (figure 28).» In l'éducation en Suisse-rapport 2018 p.38

24 Adhésions au concordat HarmoS

Données : CDIP; juin 2017.

Adhésion acceptée (par ordre chronologique) : SH, GL, VD, JU, NE, VS, SG, ZH, GE, TI, BE, FR, BS, SO et BL

Adhésion en cours : AG, AI, OW, SZ

Adhésion refusée : AR, GR, LU, NW, TG, UR, ZG

Exemple du plan d'études romand (PER)

Cet exemple se base sur les références ci-dessous :

Références :

Giglio, M., Melfi, G. & Matthey, M.-F. Adhésion aux réformes éducatives en cours et répercussions prévues dans l'activité de formation des enseignants. In Actes de la recherche à la HEP BEJUNE (sous la direction de Marcelo Giglio et Stéphanie Boéchat-Heer). (n°9/2012) *Entre innovations et réformes dans la formation des enseignants*, pp.97-115.

Giglio, M., Melfi, G. & Matthey, M.-P. (2014) *Réactions des formateurs d'enseignants à un nouveau curriculum scolaire*. HEP-BEJUNE collection Recherches;

http://doc.rero.ch/record/306837/files/Reaction_des_formateurs_HEP_BEJUNE_V4_BAT.pdf

Les cantons romands ont jusqu'en 2015 pour mettre en œuvre les changements qui concernent :

- les structures ;
- le curriculum et l'évaluation ;
- le partage des pouvoirs pour certains cantons ;
- la distribution des richesses.

Les changements les plus importants du PER sont :

- le regroupement des disciplines par domaine ;
- l'introduction de l'enseignement de l'anglais dans les degrés 7 et 8 ;
- l'introduction de capacités transversales dans les contenus de chaque discipline scolaire.

Exemple du plan d'études romand (PER)

Constats du côté des formateurs d'enseignants :

- Forte adhésion à cette réforme sans prévoir de réaliser des changements dans les activités et pratiques de formation.
- Les formateurs d'enseignants ne perçoivent pas ou très peu de répercussions dans leur pratique de formation des enseignants, sauf ceux qui ont déjà utilisé le PER ou ont déjà vécu une réforme .
- Incompréhension des raisons de changement de pratiques qui fonctionnent.
- Besoin d'être formés aux nouvelles pratiques.
- Sentiment de manque de synchronisation entre les réformes rédigées, les changements à apporter dans l'enseignement et les modifications à réaliser dans la formation des enseignants

Pistes de réflexion:

- La réussite d'une application dépend du degré d'adhésion et de la collaboration entre les acteurs.
- Mieux cerner les perceptions des changements à opérer dans la formation, pour planifier, tester et implémenter certaines activités de formation et les consolider par le développement et l'observation scientifique.
- Nécessité de lier la recherche et la pratique de manière plus concrète pour éviter certains décalages entre les changements (soit des réformes d'un curriculum, soit des innovations) et la réalité du quotidien de l'école en se donnant l'occasion de réfléchir, d'analyser, d'innover ou de développer des propositions pédagogiques ou des outils.
- Nécessité de liens entre les disciplines dans un même domaine et le besoin de dépasser les actuels cloisonnements entre ces disciplines.

4. L'avenir: Informatique et numérique à l'école

Au vu de l'accélération de la numérisation de la société (ordinateurs personnels, utilisation facilitée d'Internet, développement des réseaux et accès rapides aux données,...) la Confédération a besoin de développer des compétences appropriées. Il s'agit d'organiser autrement l'école et l'enseignement en prenant en compte la disponibilité, l'accès et l'utilisation des données et des connaissances.

Outre le numérique à l'école, la CDIP a rendu obligatoire la discipline informatique au sein de l'enseignement dans les écoles de maturité. La plus grande difficulté actuelle est de rendre attractif auprès de professionnels de l'informatique le métier d'enseignant et de formateur d'enseignant.

Il y a une volonté de quitter l'hégémonie des MITIC pour introduire des dimensions scientifiques et disciplinaires de cette discipline (apprendre à utiliser la modélisation et la programmation dans les disciplines scientifiques (sciences dures ou sciences humaines). Il est clair que nous ne pouvons avoir d'«evidence based» sans ces outils...

Développer la réflexion critique face aux différentes sources, se questionner sur les notions de sécurité, de vie privée, de dépendance reste bien évidemment également un axe important.

Tout l'enjeu des Hautes écoles en charge la formation des enseignants est de parvenir à mettre en place l'infrastructure nécessaire et former ses propres enseignants.

Certains cantons sont déjà au travail pour implémenter le numérique dès la 1^{ère} année Harnos. De plus, le nouveau Programme national de recherche «Transformation numérique», géré par le Fonds national suisse a inscrit la formation comme axe prioritaire.

Références:

<https://www.educa.ch/fr/numerisation-education>

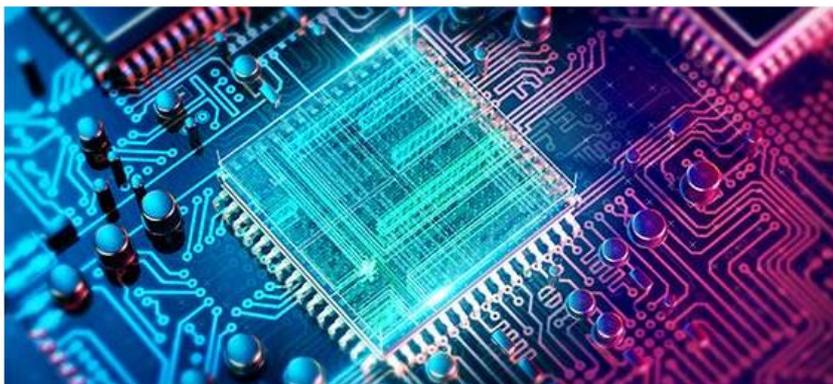
<http://www.snf.ch/fr/pointrecherche/newsroom/Pages/news-180925-nouveau-pnr-sur-transformation-numerique.aspx>

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-72264.html>

4. L'avenir: Informatique et numérique à l'école

Le Conseil fédéral lance un nouveau programme national de recherche sur la transformation numérique

25/09/2018



Le Conseil fédéral a mandaté le FNS pour mettre en place un nouveau programme national de recherche. Son objectif: cerner les opportunités et les risques de la numérisation pour la société et l'économie.

Le Conseil fédéral a approuvé le 21 septembre 2018 un nouveau programme national de recherche (PNR) portant sur la transformation numérique. Le Fonds national suisse (FNS) assurera sa mise en place.

Le PNR 77 étudie les interactions et l'impact concret de la transformation numérique en Suisse. Son but est de déterminer les conditions préalables permettant de mener à bien ce processus de transformation. Il s'intéresse en particulier aux axes prioritaires de recherche «Formation, apprentissage et tournant numérique», «Éthique, fiabilité et

Tiré de : <http://www.snf.ch/fr/pointrecherche/newsroom/Pages/news-180925-nouveau-pnr-sur-transformation-numerique.aspx>

Communiqué du Conseil fédéral

Le programme numérique national de recherche «Transformation» est lancé

Berne, 21.09.2018 - Durant sa séance du 21 septembre 2018, le Conseil fédéral a lancé un nouveau programme national de recherche intitulé «Transformation numérique». L'objectif principal de ce programme est de mieux cerner les chances et les risques de la numérisation pour la société et l'économie. Le programme s'intéresse en particulier aux axes prioritaires de recherche «Formation, apprentissage et tournant numérique», «Éthique, fiabilité et gouvernance» et «Économie numérique et marché du travail». Le programme dure cinq ans et son budget se monte à 30 millions de francs. Il relève du plan d'action «Numérisation pour le domaine FRI durant les années 2019-2020».

Tiré de <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-72264.html>

4. L'avenir: Informatique et numérique à l'école

In Domenjoz, J.-C. (2 janvier 2019). *Education numérique: plan d'action de l'école suisse romande est-il réalisable*. <http://educationauxmedias.ch/education-numerique-plan-action-de-ecole-romande-est-il-realizable/>

Education numérique: le plan d'action de l'école suisse romande est-il réalisable?



Jean-Claude Domenjoz

2 janvier 2019

Actualité

compétences médiatiques, école, formation professionnelle, informatique, jeunes et médias, littérature numérique, MITIC, Plan d'études romand, Suisse numérique, tic

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a adopté son plan d'action pour l'éducation numérique. Dans les cinq prochaines années tous les élèves de l'école obligatoire et de toutes les filières du degré secondaire II devraient disposer de connaissances et de compétences numériques. L'utilisation active des outils, l'éducation aux médias et la science informatique sont concernées. Ce plan qui se décline en cinq domaines prioritaires est très séduisant, mais sa mise en oeuvre problématique à plusieurs égards.

Pour la première fois, dans un document officiel, la science informatique est incluse au côté de l'éducation aux médias et de l'utilisation des outils numériques dans un même concept de formation: l'«éducation numérique». L'informatique, science et technique du traitement automatique de l'information, est clairement distinguée des usages des outils numériques de médiation des savoirs, tandis que l'éducation aux médias a pour objet la compréhension de l'environnement médiatique contemporain dans une perspective critique et responsable. Ces trois dimensions sont considérées comme inséparables.

5 domaines prioritaires

Plans d'études

Équipements

Formation des directions d'établissements et du corps enseignant

Collaboration avec les hautes écoles

Développement de la veille technologique et pédagogique

9

Accompagner une réforme

Comment accompagner les réformes dans les institutions de formation des enseignants?

- Du côté de l'objet propre du changement (les outils, les plans d'études, les programmes, l'organisation, les moyens d'enseignement, ...):
 - Expliciter les attentes de la réforme; évacuer le flou.
 - Inclure, dans des groupes de travail, les formateurs d'enseignants au moment de la conception d'outils et/ou de principes;
- Faire appels aux experts (cf. Sciences de l'éducation) pour un avis sur des points précis;
- Anticiper les compétences attendues sur le terrain pour repenser les formations initiales et les formations continues;
- Proposer des formations continues aux formateurs d'enseignants;
- Faire un va et vient constant entre les différents acteurs.

Il est plus simple d'accompagner une réforme lorsque le changement s'inscrit dans une évolution normale plutôt qu'une rupture...

Évolution de la formation à l'enseignement primaire

Prolongation, renforcement de la formation

L'Express - mercredi 16 août 2017

INSTRUCTION PUBLIQUE Une formation bac+5 pour les maîtres de l'école obligatoire fait des remous. L'idée ne fait pas encore partie de l'agenda politique.

Le master qui donne l'urticaire

Les mutations démographiques, les problématiques d'hétérogénéité, d'inclusion, d'égalité des chances, de développement durable, de mutations numériques, d'obsolescence des connaissances sont autant de défis sociétaux qui se traduisent en termes éducatifs par des exigences croissantes envers les enseignants (primaires).

Pour répondre à ces défis, d'aucuns (syndicats, experts) envisagent de donner à la formation d'enseignant primaire généraliste un volume égal à celui d'un Master.

La Chambre HEP examine cette question dans le cadre d'un projet prioritaire. D'autres instances réfléchissent au développement d'une biographie formative enrichie de formations additionnelles certifiées jusqu'à l'obtention, pour les intéressés, d'un titre et d'un statut reconnus et valorisés au niveau des cantons latins.

La prolongation des études se heurte à des obstacles politiques, financiers (coûts de formation et barème salarial) et conjoncturels (pénurie annoncée).

www.swissuniversities.ch

Merci de votre attention